
Section 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

- motomig SG2 wire 550.5
- motomig SG2 wire 550.7
- motomig SG2 wire 550.8
- motomig SG3 wire 552.5
- motomig SG3 wire 552.7
- motomig SG3 wire 552.8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisé comme soudage consommable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Motofil, S.A

Rua Tomé de Barros Queirós, 135

Zona Industrial das Ervasas

3830-252 Ílhavo

Portugal

Tel: +351 234 320 900

Fax: +351 234 320 916

E-mail: geral@motofil.com

Site: www.motofil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CIAV (Centro Informação Anti-Venenos) – Portugal: +351 808 250 250

CareChem 24 – Europe: +44 (0) 1235 239 670

Section 2 | Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est sur le marché comme:

- Odeur: Inodore
- État: Fil de soudage solide. Insoluble dans l'eau
- Non inflammable
- Pas réactif

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, dans leur dernière rédaction: non classé

Le produit n'est pas dangereux et doit toujours être manipulé avec des gants pour éviter l'oxydation de la surface

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: Non applicable

Mots – Marques: Non applicable

Mentions de danger (H) et conseils de prudence (P): Voir section 16

2.3. Autres dangers

peau

Les dangers associés à ce produit au moment du soudage sont les températures élevées, les rayonnements non ionisants, les chocs électriques, la projection de particules incandescentes, l'inhalation de vapeurs métalliques et de gaz comme le monoxyde de carbone, l'ozone, les composés nitreux et le risque d'incendie;

-Inhalation: L'inhalation des fumées de soudage peut provoquer des nausées, des vertiges, une irritation du nez et de la gorge. La surexposition aux fumées de soudage peut entraîner des dysfonctions pulmonaires. Un système d'aspiration et ventilation suffisants devraient être assurés

- Ingestion: Non applicable

- Contact avec la peau: Peut provoquer des chocs et des brûlures résultat des projections ou rayonnements non ionisants IR (Infrarouge) et UV (Ultraviolet)
- Contact avec les yeux: L'arc électrique peut blesser les yeux

Section 3 | Composition/Information sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composition du fil	Concentration (w/w (%))	N° CAS	N° EINECS	Classification de risques
Fer (Fe)	>91	7439-89-6	231-096-4	Non
Manganèse (Mn)	1,30-1,60	7439-96-5	231-105-1	Non
Silicium (Si)	0,70-1,00	7440-21-3	231-130-8	Non
Cuivre (Cu)	<0,35	7440-50-8	231-159-6	Non
Carbon (C)	0,06-0,14	7440-44-0	231-153-3	Non

Section 4 | Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: La victime doit être dans un endroit à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin

l'eau froide. Contactez un médecin

paupières ouvertes dans l'eau courante et contacter un médecin

immédiatement

appropriés à la situation

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas pertinent

Section 5 | Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Ce matériau n'est pas inflammable. Cependant l'arc électrique peut favoriser l'inflammation du matériel combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu peut causer des gaz toxiques et/ou irritants et peut inclure, sans s'y limiter:

Agent Chimique	N° CAS
Dioxyde d'Azote	10102-44-0
Dioxyde de Carbone	124-38-9
Manganèse	7439-96-5
Monoxyde de Carbone	630-08-0
Ozone	10028-15-6

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire et des vêtements adaptés à l'environnement où vous êtes

Section 6 | Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

soudage, contre la radiation. Protéger les mains, le corps, la tête et le cou avec un matériau ignifuge

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le fil de soudage peut se dégrader avec le temps, évitez le contact avec le sol et la contamination des eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune précaution particulière car il s'agit d'un matériau solide
De préférence enlever par des moyens mécaniques

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable

Section 7 | Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les emballages Motomig doivent être manipulés de manière à éviter les chocs, chutes et s'abîmer.

Dans le cas de manipulation des fûts, ne pas les lancer ou les rouler. Soulevez toujours les fûts à l'aide des deux poignées latérales afin d'éviter les oscillations brusques.

Manipuler toujours les consommables de soudage avec des gants afin d'éviter les coupures ou les piqûres, ainsi que l'oxydation de la surface du fil.

en pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Éviter d'exposer les femmes enceintes aux travaux de soudure.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

en pas superposer les palettes ou mettre plus de 8 niveaux de bobines sur chaque palette.

Les emballages en doivent pas être stockés ou transportés dans un environnement humide ou avec des liquides susceptibles d'être renversés. Garder toujours dans un endroit sec

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

La finalité est le soudage normal

Section 8 | Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable au produit solide. Les valeurs limite lors de leur utilisation normale peuvent varier en fonction de la législation de chaque pays, les suivants sont quelques agents, à titre indicatif:

Substances où les valeurs limite d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur la zone de travail (Décret-loi n°24/2012 et norme portugaise NP 1796:2014)

Agent Chimique	VLEP 8h	VLCT	Référence
Dioxyde d'Azote	0,2 ppm	-	NP 1796 2014
Dioxyde de Carbone	5000 ppm	30000 ppm	
Manganèse	0,1 mg/m ³	-	
Monoxyde de Carbone	25 ppm	-	
Ozone	0,05 a 0,20 ppm	-	

Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VLEP 8h) – Concentration moyenne pondérée pour une journée de travail de 8 heures et une semaine de 40 heures qui considère que pratiquement tous les travailleurs peuvent être exposés, jour après jour, sans effets nocifs sur la santé.

Valeur limite de courte durée (VLCT) – Concentration par laquelle pratiquement tous les salariés peuvent être exposés pendant de courtes périodes, à condition que la valeur VLE-MP en soit pas dépassée et qu'aucun effet en produise pas événements indésirables.

Remarque: Les expositions supérieures à VLE-MP et inférieures à VLE-CT en doivent pas dépasser 15 min et en doivent pas survenir plus de 4 fois par jour. Ces expositions doivent avoir un espacement d'au moins 60 min.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ventilation: Assurer une ventilation et une aspiration suffisants dans la zone de l'arc pour éviter l'inhalation des fumées de soudage. Former le soudeur pour garder la tête loin des fumées de soudage

Protection respiratoire: Porter un équipement respiratoire approprié lors du soudage dans les espaces confinés ou avec une ventilation insuffisante. Prendre des précautions particulières lors du soudage d'aciers revêtus ou peints pouvant libérer des substances dangereuses

Protection des yeux/ du visage: Utiliser un masque de soudeur avec des filtres appropriés pour le soudeur et toutes les personnes proches

Protection de la peau: Protéger les mains, le corps, la tête et le cou afin d'éviter les brûlures causées par les risques thermiques (projections) et les risques d'irradiation (rayonnement non ionisant). Porter des gants de soudeur, des masques filtrants, des tabliers de soudeur, des bottes de protection avec lacets protégés, des protections pour les bras et les épaules. Garder les vêtements propres et secs

Section 9 | Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: Fil de soudage solide
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non applicable
- pH: Neutral
- Point de fusion/point de congélation: 1000 °C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, fil solide
- Taux d'évaporation: Non applicable, fil solide
- Point d'éclair: Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz): Pas inflammable, pas combustible combustible
- Pression de vapeur: Non applicable, fil solide
- Densité de vapeur: Non applicable, pas inflammable et pas combustible
- Densité relative: 7,85
- Solubilité(s): Insoluble dans l'eau
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé
- Température d'auto-inflammabilité: Non applicable, pas combustible
- Température de décomposition: Pas déterminé
- Viscosité: Non applicable, pas combustible
- Propriétés explosives: Pas explosif
- Propriétés comburantes: Pas combustible

9.2. Autres informations

Non applicable

Section 10 | Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce matériau est stable dans les conditions normales. Voir point 10.5

10.2. Stabilité chimique

Ce matériau est stable dans les conditions d'environnement normal, dans les conditions de température et de pression prévisibles pendant le stockage et la manipulation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de dégagement de gaz dangereux, de rayonnements et de projections au moment du soudage

10.4. Conditions à éviter

Pas pertinent

10.5. Matières incompatibles

Le produit est incompatible avec les acides et bases forts qui peuvent générer des gaz et fumées dangereux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz et fumées générés proviennent des produits de décomposition qui sont différents en pourcentage, en quantité et sous la forme des substances énumérées au point 3. En fonctionnement normal, ces produits proviennent de réaction, oxydation ou volatilisation de la matière du fil, du métal de base et un éventuel revêtement de ce dernier. Ainsi la composition et la quantité des produits de dégradation dépend du consommable de soudage, mais également du procédé et de tous les matériaux utilisés dans le procédé de soudage. Certains des produits de réaction attendus peuvent être trouvés dans le point 5.2.

Section 11 | Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'inhalation de fumées et de gaz de soudage peut être dangereuse pour la santé en raison du métal contenu dans les particules et des gaz émis au niveau de la soudure. Peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge, une insuffisance respiratoire, une bronchite, une faiblesse musculaire, une léthargie et des dommages au système nerveux.

Section 12 | Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le processus de soudage produit des particules incandescentes, des fumées et des gaz qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé

12.2. Persistance et dégradabilité

Faible dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel inconnu

12.4. Mobilité dans le sol

Potentiel inconnu

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

Section 13 | Considération relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

La gestion des emballages, déchets métalliques et résidus provenant des traitements chimiques de surface et des revêtements métalliques qui implique des opérations de récupération et d'élimination, doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Section 14 | Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Les fils de soudage en sont pas dangereux pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Section 15 | Informations réglementaires

et d'environnement

Réglementation (CE) n° 1907/2006 REACH: Pas pertinent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite pour ce produit.

Section 16 | Autres Informations

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances jusqu'à la date de publication et sont fournies de bonne foi. Ils doivent être compris comme un guide et en constituent pas une garantie, car les opérations avec le produit en sont pas sous notre contrôle et cette société en sera pas responsable pour les pertes ou dommages qui en résultent. Ces informations en dispensent pas l'utilisateur du produit de se conformer et de respecter les lois et règlements applicables au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement et de procéder à des vérifications suffisantes sur l'efficacité. Les salariés impliqués et responsables de la sécurité doivent avoir accès aux informations de ce document afin d'assurer la sécurité dans l'utilisation de ce produit

Classification et étiquetage

Non classé comme dangereux.

H Statements:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

P Statements:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P341 S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Réglementation applicable à la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'annexe II - Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n ° 1907/2006 (Règlement (UE) n ° 453/2010, Règlement (UE) n ° 2015/830)